

Fiche n°10 : **RECIDIVE**

Eléments de définition

Du latin *recidivus*, sujet à retomber, de *re*, et *cadere*, tomber. En fonction du contexte ce mot peut avoir plusieurs sens. Ainsi selon le TLFi, en terme de droit il s'agit du « fait de commettre, après une condamnation définitive, une nouvelle infraction; état d'un délinquant qui a commis une nouvelle infraction » ; alors qu'utilisé en médecine cela correspond à la « réapparition d'une affection (surtout infectieuse) plus ou moins longtemps après sa guérison. Récidive du cancer, d'une phlébite, d'une tumeur, de la variole ; craindre, redouter une récidive. À l'opposé de la rechute, la récidive est due à un nouveau contact infectieux. Cette distinction ne s'applique qu'aux processus microbiens. Dans les cas de tumeurs malignes les récidives sont de nouvelles manifestations du même processus initial ». La notion de guérison est plus importants pour la caractériser d'après le Larousse : « réapparition d'une maladie qui était complètement guérie (à la différence de la rechute), par exemple à cause d'une nouvelle contamination par un micro-organisme ». Cela est en revanche moins précis dans la définition de l'Académie de médecine : « réapparition des signes cliniques d'une maladie, après une période plus ou moins longue de guérison apparente ». Il en est de même pour l'Académie Française : « réapparition d'une maladie après une guérison en apparence complète et au bout d'un laps de temps quelquefois fort long ».

Discussion

La notion de « guérison en apparence complète » jette un peu le trouble. Il n'est pas toujours aisé de différencier récidive de ces autres mots. L'office québécois de la langue française, en 2000, précisait qu'il ne faut pas confondre les termes rechute, récidive, récurrence et recrudescence. La **rechute**, dont l'équivalent anglais est *relapse*, désigne le retour des symptômes d'une maladie pendant la période de convalescence, c'est-à-dire avant d'avoir recouvré complètement la santé. Elle apparaît plus tôt que la récurrence. La **récidive** est la réapparition d'une maladie après une période de santé complète. Le terme récidive est rendu en anglais par récurrence. Enfin, la **recrudescence**, dont l'équivalent anglais est *recrudescence*,

est la reprise des symptômes d'une maladie après une rémission temporaire, sans qu'il y ait eu convalescence.

On remarque aussi que la récurrence semble s'appliquer aussi facilement à une maladie qu'à un symptôme ou un syndrome. Par exemple, un malaise avec perte de connaissance pourra « récurrencer » plusieurs fois avant d'identifier son origine liée à un rythme cardiaque. Mais alors, ne s'agit-il pas plus d'une rechute plutôt que d'une récurrence ?

Proposition

Nous avons donc décidé de retenir la définition suivante : « la récurrence se caractérise par la réapparition d'une maladie dont un sujet déjà atteint avait complètement guéri ».